

### Article 1 - L'organisateur

L'UES Cezam dont le siège se situe au 54 rue de Paradis 75010 PARIS, ci-après nommée « organisateur », organise un jeu en ligne du mardi 02 au dimanche 14 mai 2023 inclus, ouvert uniquement à ses adhérents et aux bénéficiaires Cezam 2023, sans obligation d'achat.

L'adresse du siège de l'organisateur sera la seule adresse utilisée pour les besoins du jeu.

### Article 2 - Les participants

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine titulaire d'un compte Cezam en 2023. La participation est limitée à une participation par personne.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale et l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînera immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs comptes Cezam. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

L'organisateur se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplit bien les conditions imposées par le présent article. **Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot, sans qu'il puisse causer un grief à l'organisateur.**

### Article 3 - Modalités de participation

Le participant prend connaissance du présent règlement. L'accès et la participation au jeu s'effectueront exclusivement **au sein de l'application mobile Ma carte Cezam**. Pour jouer, le participant devra se connecter à son compte Cezam au sein de l'application mobile, remplir le formulaire de participation et lancer le jeu.

Il s'agit d'un jeu-concours avec tirage au sort par instants gagnants. Par conséquent, le participant sait immédiatement s'il a gagné ou s'il a perdu. Quinze gagnants seront tirés au sort durant toute la durée du jeu.

Le participant est informé des risques et dangers d'Internet. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage... et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'Internet. L'organisateur décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

L'organisateur garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date de tirage au sort, d'en modifier les conditions ou se réserve la possibilité d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'événement indépendant de la volonté, en cas de force majeure, de fraude ou de tricherie, d'événement grave, imprévu ou impérieux, l'organisateur se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou une partie du jeu.

### Article 4 - Les dotations

Durant la durée du jeu, **quinze gagnants seront tirés au sort aléatoirement**. C'est la société High Connexion qui assure le volet technique du jeu. Les gagnants seront informés immédiatement et contactés sous un délai de 10 jours pour envoi des lots par email ou par courrier.

Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot.

Toutes les images ou illustrations des lots, utilisées pour les besoins promotionnels du présent jeu, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustration et n'ont aucune valeur contractuelle.

L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du lot. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par l'organisateur. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement du présent règlement entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

### **Détail des lots :**

#### Liste des 15 lots mis en jeu :

- Lots n° 1 à 3 : 2 entrées Parc Astérix
- Lots n° 4 à 7 : 2 entrées Bellewaerde
- Lots n° 8 à 11 : 2 entrées Parc du Futuroscope
- Lots n° 12 à 13 : 2 entrées Musée Grévin
- Lots n° 14 à 15 : 4 entrées Jardin d'Acclimatation

Les billets sont non datés et valables 1 jour, sur la saison 2023.

### **Article 5 - Utilisation des données à des fins publicitaires ou/et commerciales**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement en interne. Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons pas vos informations personnelles identifiables à des tiers.

### **Article 6 - Consultation du règlement**

Le présent règlement est consultable et téléchargeable lors de votre participation. Un scan du règlement pourra être obtenu gratuitement sur demande écrite (mail ou courrier). Les frais relatifs à la demande ne seront pas remboursés.

L'organisateur garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment en informant les participants sur tout type de support. En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur la page dédiée au jeu.

### **Article 7 - Informatiques et libertés**

Dans le cadre de l'opération, l'organisateur peut être amené à collecter des informations à caractère personnel. Le participant dispose du bénéfice des articles 38 et suivants de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### **Article 8 - Les litiges**

Si une des causes du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à l'organisateur dans un délai ne pouvant pas excéder un mois à compter de la fin de la présente opération. Toute contestation qui parviendrait entre les mains de l'organisateur passé ce délai ne serait pas prise en compte.

### **Article 9 - La communication**

La présente opération est portée à connaissance des participants sur les sites [www.cezam.fr](http://www.cezam.fr), [www.asc-loisirs-emploidomicile.fr](http://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr), sur l'application mobile 'Ma carte Cezam' et par la newsletter « Les Bons Plans Vacances » de Cezam, en date du 04 mai 2023.

Fait à Paris, le 02/05/2023